homme de peine Henri Staland, âgé de 40 ans, demeurant à Reckem, s'est fait une plaie contuse à l'index gauche en brisant une brique. Un repos de six jours lui a été ordonné par M. le docteur Vienne.

— Dans la brasserie de MM. Bourgeois frères, rue Winoc-Chocqueel, un graisseur, Evariste Nollet, âgé de 39 ans, demeurant à Mont-à-Leux, a fait une chute en graissant une poulie et a contracté des contusions à la région lombaire. Il subira une incapacité de travail de huit jours. M. le docteur Catteau lui a donné des soins.

— Abel Devos, âgé de 13 ans 1/2, bâcleur, demeurant à Mouscron, travaillant chez MM. Petit-Laurent, a eu l'auriculaire gauche pris entre le chariot et le buffoir d'un métier. M. le docteur Vanneufville qui l'a soigné, a déclaré qu'il subira une incapacité de travail de huit jours.

— En voulant retirer un clou d'une planche, un corroyeur, Jules Henno, âgé de 36 ans, demeurant rue du Dahomey, travaillant chez M. Alphonse Pollet, rue de Bradfort, s'est blessé à la main droite avec une pince. Il en est résulté un abcès qui lui fera subir une incapacité de travail de dix jours.

— Un bacleur de la maison Vermersch et Lefebvre, rue du Bus, s'est fait prendre la main gauche entre la roue et le rail d'un métier; l'extrémité du medius a été sectionnée à la base de l'ongle. Le blessé, Henri Braye, âgé de 15 ans, demeurant rue du Tonkin, subira une incapacité de travail de un mois. M. le docteur Delegrange lui a donné des soins.

Les contraventions. — Dans la journée de lundi la police a dressé les contraventions suivantes : Allure trop rapide d'un vélo, 1 ; ivresse, 2 ; violences et violences réciproques, 4.

Mouvaux. — *La réunion de l'Union Sociale et Patriotique.* — La section de l'Union Sociale et Patriotique s'est réunie dimanche soir à l'estaminet de la Forgette. Le but de l'U. S. et P. a été développé.

— *Après une querelle de ménage.* — Après une vive querelle survenue dans le ménage d'un marchand de chiffons, le mari à bout d'arguments brûla matelas, literies et meubles. Cette scène, qui se passait dans l'après-midi de lundi, avait attiré bien des personnes près de la maison du marchand de chiffons.

Linselles. — *Les rixes du dimanche soir.* — La police de Linselles a, dans la matinée de lundi, reçu la plainte d'un ouvrier du nom de Louis Biard, qui, dans la soirée de dimanche, aurait été victime d'actes de brutalité de la part des frères Beuche. La scène se serait passée vers minuit au hameau du Biaton.

Bousbecque. — *Résultats d'adjudication.* — Lundi ont eu lieu des adjudications pour les fournitures du bureau de bienfaisance et de l'hospice. En voici les résultats : Bureau de bienfaisance : adjudication du pain.— Soumissionnaires : M. Crop, rabais 0,04 cent. au kilog. sur la taxe officieuse ; M. Hottebart, rabais 0,35 cent. au kilog. sur la taxe officieuse. M. Crop est déclaré adjudicataire.

Hospice. — Adjudication du pain. — Soumissionnaires : MM. Crop, rabais 0,035 au kilog sur la taxe officieuse; Hottebart, rabais 0,04 au kilog sur la taxe officieuse.

Adjudication de la viande. — Soumissionnaires : MM. A. Castelain, 1 fr. 29 au kilog; A. Catteau, 1,38 au kilog; Catry, 1,32 au kilog.

LILLE

Inauguration de la nouvelle salle de mariages à l'Hôtel-de-Ville. — La municipalité a inauguré, lundi matin, la nouvelle salle des mariages qui a été aménagée dans la partie du bâtiment principal avoisinant la rue Jean-Roisin. Le travail a été exécuté, sous la direction de M. Batigny, architecte, par M. Georges Turck, sculpteur de Lille.

C'est M. Hannotin qui présidait en l'absence de M. Delory, délégué au congrès de Paris. Il a prononcé un discours et procédé au premier mariage. Une médaille commémorative a été remise à tous les conjoints unis dans la journée de lundi.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Achille-Joseph Rousseaux**, de la maison Rousseaux-Remy, décédé à Roubaix, le 4 décembre 1899, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 6 courant, à 9 h., aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 h., et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 7 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, 83.

Les amis et connaissances de la famille VERHELLE-DUVILLIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Edouard-Philippe-Joseph Verhelle**, décédé à Tourcoing, le 3 décembre 1899, dans sa 43e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 5 courant, à 9 h., aux Vigiles des Morts, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels de 1re classe, qui auront lieu le mercredi 6 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Louis, à Tourcoing. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Roubaix, 420.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 6 décembre 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Léon-Louis Voreux**, décédé à Roubaix, le 5 novembre 1899, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Conférence de St-Vincent de Paul fera célébrer un Obit lejeudi 7 courant, à 7 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 6 décembre 1899, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Romain-Désiré-Joseph Wibaux**, membre du Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame, veuf en premières noces de Dame **Victorine Bulteau**, et en secondes noces de Dame **Eugénie Olivier**, pieusement décédé à Roubaix, le 7 décembre 1898, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Nouvelles Militaires

La date du tirage au sort. — Aux termes d'un décret présidentiel en date du 29 novembre, les opérations du tirage au sort commenceront le 22 janvier 1900.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 4 décembre 1899.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — UN FRAUDEUR ROUBLARD. — *J.-B. Prade*, 20 ans, peigneur à Roubaix, rue de Lannoy, estaminet du Bon s'y trouve, a été arrêté le 19 novembre dernier, place Boucherie à Sailly, vers 5 heures du soir, en compagnie d'un autre individu qui a pu prendre la fuite, il emportait de Belgique 64 kilos de café, d'une valeur de 195 francs.

Prade est un fraudeur invétéré, qui a déjà maintes fois encouru le maximum de la peine; aussi a-t-il eu un moment l'idée de se faire condamner sous le nom de son frère, le 18 octobre dernier, et il n'avait attrapé alors que huit jours de prison et 500 francs d'amende. Seulement, cette fois, on a découvert le truc. A la requête du parquet, le Tribunal a d'abord rectifié le jugement du 18 octobre, déclarant qu'il s'appliquait non à Fernand Prade, qui n'en pouvait mais, mais à J.-B. Prade, et, pour la contrebande qui amène la poursuite actuelle, il le condamne à deux mois de prison, 500 francs d'amende et fixe au maximum la durée de la contrainte par corps.

AFFAIRES DIVERSES. — Eugène Durand, 32 ans, journalier à Roubaix, place du Progrès, estaminet du Brochet d'Or, fraude de 46 kilogs d'allemettes (valeur 84 francs), le 26 novembre, à Wattrelos, 30 jours de prison et 500 francs d'amende. — Cyrille Vanmarck, 44 ans, de Mouscron et Jules Lamens, 14 ans, bâcleur à Reckem, arrêtés le 4 novembre, avec 8 kilogs de café belge, sont remis à leurs parents, mais condamnés néanmoins à 500 fr. d'amende. — Caroline Demunter, 19 ans, journalière à Roubaix, infraction à un arrêté d'expulsion, 40 jours de prison.

UN PROPOS DU GRAND SAINT NICOLAS

St Nicolas disait: « Les vieux célibataires
» Qui, dans le conjugo, veulent finir leurs jours,
» S'habillent *Aux Deux Nègres* et, grâce à ces atours,
» Soumettent à leur loi de jolies ménagères. »

Anatole Delanghe, Mde Tailleur, 64 bis, Grande-Rue, Roubaix. 340350

Concerts & Spectacles

Roubaix — *Les concerts publics d'hiver — L'Union des Travailleurs.* — La société chorale l'Union des Travailleurs a ouvert, lundi soir, dans la salle des fêtes de la mairie, la série des concerts publics d'hiver. Elle a interprété d'une façon magistrale le Chant de Guerre, de M. O. Isoré, dédiée à la société.

Les Trappeurs, de Dard-Janin, ont soulevé un tonnerre d'applaudissements.

MM. A. Simoens et J. Cornet, dans leurs airs d'opéra, ont été chaudement applaudis. Le duo de Paul et Virginie, chanté par M. Louis Félix et P. Ladam, a été bissé ainsi que la fantaisie bouffe, les Infirmiers, par Louis Félix et sa troupe. Charmante soirée et salle comble.

Tourcoing. — *Le concert de la société des Concerts symphoniques.* — Nous tenons à réparer une omission bien involontaire dans notre compte-rendu d'hier. Nous voulions parler de M. Mogès, qui a tenu avec talent sa partie pour le piano dans le trio concertant et a accompagné la chanteuse.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Bur. 7 h. 1/2 **Jeudi 7 décembre 1899** Rideau 8 h.

SPECTACLE DE FAMILLE

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra comique en trois actes et quatre tableaux. Paroles de MM. Dennery et Brésil. Musique d'Ad. Adam. — Au 2e acte : Divertissement, réglé par Mme Ratteri.

On terminera le spectacle par : **PLAISIRS D'ÉTÉ**, Ballet divertissement, en un acte. Musique de Lossi.

Entrées de faveur rigoureusement suspendues. Prix des places : Fauteuils, 4 fr.; Pourtours, 2 fr. 50; Premières galeries, 1 fr. 75 ; Secondes galeries, 0 fr. 60. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare.

LA SAINTE-CÉCILE

Roubaix. — La *Grande-Fanfare* a fêté lundi la patronne des musiciens. Elle s'est d'abord fait entendre en l'église St-Martin, à midi. En présence d'une assistance assez nombreuse elle a interprété *Rollon*, ouverture de Weiger, *Sainte-Cécile*, andante et *Marche aux flambeaux*, tous deux de Gadenne, le directeur de la société.

Cette exécution qui fait honneur aux exécutants et à leur chef, a fait ressortir les qualités de bon ensemble et de bonne sonorité que possède la société, ainsi qu'un goût développé dans l'expression musicale.

A la sortie de la messe, la *Grande Fanfare* a fait une promenade en ville, égayant de ses entraînants pas redoublés les rues qu'elle a parcourues.

Le banquet de la Grande Fanfare. — Le banquet de la *Grande Fanfare* a eu lieu, à cinq heures et demie du soir, au siège de la société, chez M. Delespierre, rue de Lannoy.

M. Hippolyte Naffteur, président, présidait la fête. Il avait à ses côtés les membres de la commission, MM. Pluquet, président d'honneur; Hourez, président et Six, vice-président du *Club des Frangins*, de Croix, et un représentant du *Journal de Roubaix*.

Le menu, des mieux composés, était servi par le cafetier, M. Delespierre. L'heure des toasts venue, M. Henri Lemaire, lieutenant porte-drapeau, s'est levé le premier et, en termes excellents, a remercié au nom de la société, M. Naffteur de son dévouement aux intérêts de la *Grande Fanfare*. Ce dernier répond qu'on l'a vu à l'œuvre depuis onze ans qu'il est à la tête de la société. Son passé répond de l'avenir. Il remercie MM. Henri Lemaire, Bourgois, sergent-major ; Macquet, du comité civil, et sa dame, professeur de piano; les membres de la commission du *Club des Frangins* et termine son toast en proposant aux convives de chanter en leur honneur un chaleureux vivat, ce qui est fait.

Au nom du *Club des Frangins* M. Hourez remercie la société de son bienveillant accueil et l'assure du concours le plus large du *Club des Frangins* chaque fois qu'on fera appel à lui. M. Naffteur remercie en quelques mots la presse roubaisienne et notre collaborateur lui répond. Un vivat est chanté en l'honneur du *Journal de Roubaix* et la fête se termine par le concert habituel, où M. Hourez obtient un grand succès, et par un bal de famille très animé.

Lys. — Lundi matin, l'Harmonie municipale s'est rendue à la messe de neuf heures et a exécuté plusieurs morceaux pendant l'office. Dans la nombreuse assistance on remarquait MM. Louis Boutemy, maire, Desprets, adjoint, et la commission civile de la musique. Le banquet de l'Harmonie a eu lieu à deux heures de l'après-midi, à l'estaminet Ste-Anne.

NORD

UN ASSASSINAT A VERLINGHEM. — Le village de Verlinghem a été mis en émoi, dimanche, par la découverte d'un assassinat, dont les circonstances sont encore très mystérieuses.

La maison du crime. — A environ 200 mètres du chemin vicinal du Bleu Bourdeau qui conduit de Wambrechies (hameau du Maz) à Verlinghem, se trouve au milieu des champs une petite masure bâtie en terre et en paille. Là, vivait seul un petit fermier, Aimable Gallant, célibataire, 48 ans.

Gallant qui avait deux frères ouvriers de ferme et avec qui il n'était pas en trop bonne intelligence, travaillait dans les tabacs, pour le compte de M. Blondel, conseiller municipal de Verlinghem. La ferme de ce dernier est située à 500 mètres de la maison du crime.

Le fils de M. Blondel qui vient à Lille tous les jours pour vendre du lait, rapportait tous les samedis un morceau de bœuf pour Gallant et ce dernier allait le chercher régulièrement le dimanche matin.

Dimanche, vers midi et demi, Gallant n'étant pas encore venu chercher son bœuf, M. Delobel étonné se rendit chez Gallant accompagné de son fils et un jeune domestique appelé Charles Dehouvin. La porte étant fermée, ils pénétrèrent dans la maison et, après avoir appelé vainement, ils quittèrent la maison. M. Delobel père, qui était monté les quelques marches qu'il faut gravir pour entrer dans le grenier, aperçut le malheureux fermier la face tuméfiée, ne donnant plus signe de vie.

M. Delobel, après avoir constaté que Gallant était mort, fit prévenir les deux frères de la victime.

L'enquête. — La gendarmerie de Quesnoy-sur-Deûle, avertie aussitôt ouvrit dimanche une enquête. Le docteur Dubois, de Verlinghem, a fait les constatations d'usage, et a découvert, sur le cou de la victime, de nombreuses ecchymoses ; ce qui ferait croire que le malheureux a été étranglé. On dit également que l'on aurait trouvé, non loin du cadavre, un pistolet déchargé. Nous n'avons pu encore vérifier ces dires.

Descente du Parquet. — Lundi, à deux heures de l'après-midi, M. Delalé, accompagné de son greffier, M. Lecointe et de MM. Le Hueron Kérisel, substitut du procureur de la République et Castiaux, médecin légiste, s'est rendu à Verlinghem. Le magistrat a été reçu par M. Blondel, conseiller municipal et par M. Rogner, maréchal des logis de gendarmerie. Ils se rendirent immédiatement à la maison du crime où M. Castiaux procéda à une visite sommaire du cadavre.

Divers objets ont été saisis par le Parquet comme pièces à conviction. Après ces constatations, les magistrats se sont rendus à la ferme de M. Blondel où ils ont interrogé divers témoins.

Le corps d'Aimable Gallant a été transporté lundi, vers 4 heures du soir, à la Faculté de médecine de Lille. M. Castiaux, médecin légiste, procèdera à l'autopsie aujourd'hui mardi.

Cour d'assises du Nord. — La Chambre des mises en accusation vient encore de renvoyer devant le jury les deux affaires suivantes : Maurice-Gaston-Jules Devoghel, âgé de 25 ans, maître peintre à Dunkerque ; tentative de meurtre, coups de revolver sur sa femme. — Julien Joseph Philly, âgé de 46 ans, vacher, demeurant en dernier lieu à Lomme; incendie volontaire.

Un accident de tramway à Frelinghien. — Dimanche après-midi, vers une heure en quart, une femme de 70 ans, Mme Julie Widaux, a été renversée par le tramway d'Armentières. La malheureuse a eu la jambe gauche fracturée et des contusions à une épaule. On l'a transportée à l'hospice de Frelinghien.

Une enfant brûlée à Sautricourt. — Dimanche, la petite fille de M. Delettre-Decaubert, de Wawrans, est tombée dans un récipient d'eau bouillante. Elle fut affreusement brûlée sur tout le corps et malgré les soins qui lui furent prodigués, elle ne tarda pas à expirer.

L'agitation des ouvriers mineurs, à Denain, peut être considérée comme calmée; la grève paraît devoir être définitivement écartée.

BELGIQUE

UN MEURTRE AUX BARAQUES
A MENIN

Un jeune homme assommé. — Arrestation de l'auteur présumé. — Descente du parquet

La soirée de dimanche, à Menin, a été marquée d'un tragique événement. Un jeune homme de 23 ans, Henri Thio, habitant Halluin, a été victime d'une agression inqualifiable, dans laquelle il a trouvé la mort.

Voici les détails que nous avons recueillis sur ce drame, qui a jeté la consternation dans les deux villes de Menin et d'Halluin. La malheureuse victime demeurait à Halluin, ainsi que nous le disons plus haut, dans une petite maison, située rue Saint-Sylvestre, 97. Etant orphelin depuis longtemps, il habitait avec son frère et sa sœur. Henri Thio était réputé comme un excellent ouvrier, et jouissait de l'estime de ses patrons à l'usine Paul Lemaître où il était occupé en qualité de tisserand.

Dimanche, vers trois heures de l'après-midi, Henri Thio, en compagnie d'un ami, M. Jules Honraet, se rendit à Menin où il devait assister à la réunion d'une société de « vingt, » récemment fondée au hameau du Petit-Reckem.

Les deux amis passèrent l'après-midi et la soirée très gaiement, et vers dix heures et demie ils songèrent à regagner Halluin. En passant au hameau des Baraques, ils entrèrent au cabaret tenu par M. Jules Vandenbrouck, et prirent quelques consommations. Ils y séjournèrent peu de temps et songèrent à rentrer chez eux. M. Honraet sortit, laissant son ami solder les dépenses.

Il avait à peine fait vingt-cinq mètres que, soudain, il entendit un cri ; il se retourna et vit son malheureux compagnon s'affaisser lourdement sur le sol, tandis qu'un homme s'enfuyait dans la direction de Menin. Honraet se précipita vers Thio et, avec l'aide de plusieurs témoins, releva le malheureux.

La scène s'était produite en moins de temps qu'il ne faut pour la décrire. Des soins sommaires furent prodigués à l'infortuné jeune homme en attendant l'arrivée de M. le docteur Dequinemaer, qu'on était allé quérir.

Les hommes de garde au poste de gendarmerie, attirés par le bruit et l'attroupement qui, en quelques instants, s'était formé, se mirent à la poursuite de l'individu qu'on avait vu fuir ; le signalement qu'avaient pu donner les témoins du drame aida beaucoup les gendarmes qui réussirent à opérer son arrestation quelques instants plus tard, à l'estaminet du « Cheval Blanc », faubourg de Lille. C'est un nommé Arthur Carlier, maçon, âgé de vingt-trois ans, né à Desselghem.

Cependant, M. le docteur Dequinemaer donnait ses soins à la malheureuse victime qui n'avait pas encore repris connaissance. Thio fut transporté bientôt à l'estaminet Théo Vandenbroucq, où un prêtre lui administra les derniers sacrements. Tous les soins qui lui furent prodigués devaient être inutiles car le malheureux expirait quelques heures après sans avoir pu prononcer une parole.

Le parquet de Courtrai, averti dans la matinée, arriva à 3 heures de l'après-midi ; il était représenté par MM. Wouters, procureur du roi, Dujardin, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. David et le docteur Peel, médecin légiste.

L'enquête à laquelle le parquet s'est livré n'a pas encore amené de résultats bien marqués. L'auteur présumé de cette lâche agression, Carlier, proteste de son innocence, mais un témoin, M. Pinaert, est très catégorique dans ses déclarations ; il a reconnu Carlier, l'a vu frapper et prendre la fuite.

D'autres témoins ont déposé avoir rencontré Carlier stationnant dans la rue, à quelque distance du lieu du drame, et semblant attendre quelqu'un. Plusieurs personnes déclarent l'avoir reconnu au pantalon de couleur claire qu'il portait lors de son arrestation.

La cause de la mort n'a pu être déterminée, aucune lésion n'a été constatée sur le corps; cependant on a des raisons de croire que le meurtrier se sera servi d'un instrument contondant qu'il aura fait disparaître son coup fait.

A quels mobiles a obéi l'assassin? Nul ne peut le dire, car aucune relation n'existait entre les deux hommes. Le Parquet a quitté Menin vers six heures du soir. L'autopsie sera pratiquée aujourd'hui mardi par M. le docteur Peel, médecin-légiste.

UNE TENTATIVE DE MEURTRE
Etat grave de la victime

Un autre drame s'est déroulé, vers la même heure, Faubourg de Bruges, dans un estaminet portant l'enseigne *A la Malterie* et tenu par M. Constant Gentil.

Plusieurs consommateurs, attablés dans la salle d'estaminet, se sont pris de querelle ; des mots, on en vint aux voies de fait, et des coups furent échangés. Au cours de la lutte, l'un des combattants saisissant son couteau en porta plusieurs coups dans le dos de son adversaire qui roula sur le parquet, baignant dans son sang. La victime Pierre Romelaerd, portait quatre coups sur le côté gauche, l'un avait perforé le poumon.

M. le docteur Vanacker, appelé à prodiguer ses soins au blessé, a jugé son état très grave. Le meurtrier, Henri Straggiers, âgé de 26 ans, a été arrêté dans la soirée, par M. Jules Van Sevenant, adjoint au commissaire de police.

Henri Straggiers, est le frère de l'assassin de M. Deleu, celui-ci, il y a quelque année, reçut la mort dans des circonstances analogues à celles rapportées plus haut.

Charleroi. — *Les funérailles de M. Fagnart, député.* — Le ministre de la guerre a donné contre-ordre aux troupes qui devaient assister aux funérailles de M. Fagnart, député de Charleroi. Les journaux prétendent que cette mesure a été prise par le ministre pour empêcher que le drapeau de l'armée ne fût déployé à côté du drapeau rouge, car de nombreux groupes socialistes devaient assister aux funérailles.

On trouve les *Pilules du Dr Somer* (contre les maladies de l'estomac, des intestins et les affections qui en dérivent) à la pharmacie *Fonder*, à Mouscron. 40632

COMPAGNIE FINANCIERE

Belge-Française

Société anonyme au capital de 2.500.000 Fr.

Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve

AGENCES :

Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Haumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Roca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La **Compagnie Financière Belge-Française** fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes

OPÉRATIONS DE BOURSE au comptant

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces

Opérations de Banque et d'Escompte

Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la côte de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.

AU COURTAGE DE 1 0/00

et au cours moyen de la journée.

Constitutions de **Sociétés** industrielles et commerciales.

Ordres de bourse sur **toutes** les places françaises et étrangères.

Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 51830

BULLETINS FINANCIERS

du lundi 4 décembre 1899

PARIS, 4 décembre.

La hausse de samedi continue. Dès l'ouverture de la séance, les cours de l'avant-veille sont dépassés; tout monte et les tendances sont excellentes. Le Trois français est demandé à 100 70, l'Italien à 95 30, l'Extérieure à 69 45.

On remarquera pourtant que cette dernière, trop poussée, provoque par son progrès exagéré de très fortes réalisations et redescend à 69 05. A quelques exceptions, celle du Lyonnais comprise, les cours actuels sont largement suffisants ; les bénéfices faits par la plupart des valeurs ont été depuis longtemps escomptés.

Marché officiel. — *Comptant.* — Le début a été satisfaisant, mais la clôture a vu se produire un certain tassement.

Terme. — La première partie de la séance a vu se produire un progrès nouveau et à peu près général. Mais la vivacité même du mouvement a eu pour résultat de provoquer un certain nombre de réalisations qui ont quelque peu ramené les cours en arrière. Cette réaction n'a d'ailleurs été que momentanée, car les réalisations en question ayant pris fin les cours n'ont pas eu de peine à remonter.

Marché en banque. — Après un début assez ferme, le marché est devenu subitement bon. Des réalisations assez importantes se sont produites et les cours ont fléchi à peu près sur toute la ligne.

BRUXELLES, 4 décembre.

Terme. — Le marché est ferme. Il suffit pour le prouver de relever les cours. Brésil 62.25 et 62. Extérieure 68 1/8. Saragosse 275. Nord d'Espagne 200 et 203. Métropolitain 475 d'abord pour revenir à 469. Lot turc 136 et 138.

Comptant. — Les Charbonnages sont toujours ce qu'il y a de plus échangé. D'autre part, on s'entretient fort de l'émission des pétroles de Grahova, les inscriptions sont des plus nombreuses et cependant l'émission n'est close que demain. 3 0/0 97.50. Lots de villes échangés. Fermeté des banques : la Nationale 2800, la Capital National Financière 155, dividende 258.50, Parts de réserve 2420. Hausse chemin de fer du Congo : Ordinaire 2090, Fondateur 6850. Tramways indécis. Sidérurgique et charbonnage très fermes. Zincs faibles. Vieille-Montagne 762.50. Fermeté en valeurs congolaises.

VANDERKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière »,
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles

BELGES & RUSSES

Fr. DE COOMAN

LILLE, 24bis, r. Esquermoise;
ROUBAIX, 14, rue St Georges;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque;
VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry;
ARRAS, 16, rue des Capucins;
DOUAI, 50, rue de Bellain;
PARIS, 15, rue de la Victoire;
AMIENS, 17, rue Porion;
SAINT QUENTIN, 5, rue de la Sellerie;
ROUEN, 63, r. Jeanne-d'Arc;
HAVRE, boulevard de Strasbourg;
TOURNAI, 30, place du Parc;
PÉRUWELZ, 25, rue du Moulin;
GAND, 13, rue de Brabant;
BRUXELLES, 34, rue Antoine-Dansaert.

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*

Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme

N'OUBLIEZ-PAS

la grande économie que vous pouvez faire sur vos jolis cadeaux de **Saint-Eloi, Saint-Nicolas, Enormes rabais** sont faits sur tous les articles fantaisies, tels que : Montres, chaînes, pendules, réveils, bijouterie, orfèvrerie, jumelles de théâtre, baromètres, thermomètres, stéréoscopes, albums, pièces à musique, maroquinerie, articles pour fumeurs, cannes, parapluies, etc., etc., pour cause de prochain déménagement.

A L'OPTOMÈTRE

49, Grande-Rue, 49 *(Place de la Liberté)*, **ROUBAIX**

46765

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

LE CONGRÈS SOCIALISTE
à Paris
LA SÉANCE DE LUNDI SOIR

(D'un correspondant particulier)

Paris, 5 décembre, 1 h. 47 matin. — La séance de ce soir tout entière a été consacrée à la question Millerand et la discussion n'est pas close; j'avais bien raison de vous dire que cette question dominerait le Congrès, au point de l'absorber.

Le bureau est le même que cette après-midi ; la bataille s'engage sur les projets de résolution en présence, les uns approuvant, les autres blâmant l'acceptation par M. Millerand d'un portefeuille dans la combinaison bourgeoise de M. Waldeck-Rousseau.

M. Jaurès, sentant que le terrain sur lequel le débat est engagé est plein de périls, a, dans son projet de motion, fort habilement fait la part du feu, et, s'il demande au Congrès de reconnaître qu'il est des cas où la participation des socialistes à un pouvoir bourgeois peut se comprendre, lorsque, par exemple, une crise grave met en danger la République, il a mis fort habilement à l'entrée d'un socialiste dans un ministère, cette condition que l'élu socialiste aura obtenu l'assentiment préalable du congrès ouvrier.

Pour ceux qui savent comment se dénouent les crises ministérielles, la chose est parfaitement illusoire : mais, parmi les congressistes, combien sont-ils ceux qui connaissent les dessous de la cuisine parlementaire ; la disposition très habile de M. Jaurès est donc capable de calmer les susceptibilités les plus vives, et de détruire toutes les appréhensions.

C'est ce qu'en un langage enflammé, s'est efforcé de faire comprendre au Congrès, cette bonne âme de Faberot, qui a pris la parole après deux citoyens de moindre importance, MM. Linières et Richard : Jaurès, a-t-il dit, nous prose de décider qu'un socialiste ne pourra entrer dans un ministère bourgeois qu'après l'approbation du parti tout entier; dès lors, c'est le parti qui est maître de son action, et, si l'un des autres s'avisait de devenir ministre sans notre approbation, ce serait un renégat que nous briserions comme verre. Au lieu donc de continuer à être les domestiques de nos élus, c'est nous qui serons leurs maîtres, et leur dicterons nos volontés.

« Car, ajoute le citoyen Faberot, donnant à Jules Guesde un coup de boutoir, ceux qui prétendent nous inspirer à l'avance une ligne de conduite irrévocable, ceux-là aspirent à dominer le parti : ils veulent être nos chefs ; or, nous ne voulons pas de chefs, il n'y a pas, parmi nous, de commandants, il n'y a que des soldats. »

L'allusion est tellement transparente, le coup vise si bien Jules Guesde, que les partisans de l'ancien député de Roubaix protestent violemment. La salle, à ce moment, est curieuse à observer ; tout comme la Chambre, elle a sa droite et sa gauche ; à droite les parlementaires, c'est-à-dire les indépendants et les broussistes; à gauche, les guesdistes et les révolutionnaires ; singulier public, où la petite bourgeoisie est certainement beaucoup plus représentée que le peuple.

Après le citoyen Faberot, le citoyen Vaillant prend la parole; son apparition est saluée d'une immense acclamation; de tous côtés partent les cris de : Vive la Commune ! que scandent de vigoureux applaudissements.

Pour le député de Charonne, la question en discussion est des plus graves; il s'agit de savoir si le parti socialiste restera socialiste ou si, à son tour, il devendra un parti bourgeois.

A ce mot, de l'un des bancs de droite part cette exclamation lancée d'une voix furibonde : C'est aux bourgeois que vous devez votre élection !

L'interruption déchaîne une tempête ; les indépendants applaudissent l'interrupteur ; les guesdistes et les blanquistes le conspuent ; la scène est d'une violence extrême, on dirait que les deux fractions de l'assemblée vont en venir aux mains ; le Président agite désespérément la sonnette, frappe la table avec un coupe-papier, adresse, à l'assemblée, objurgations sur objurgations : enfin, le calme renaît, et le citoyen Vaillant peut développer sa thèse qui se résume ainsi :

« Un socialiste ne saurait entrer dans un ministère bourgeois ; par sa participation au gouvernement il se solidarise, en effet, avec les actes réactionnaires de ce gouvernement ; c'est ainsi que l'on voit Millerand accepter l'intervention de la troupe dans les conflits entre patrons et ouvriers, et soutenir, avec ses collègues du Cabinet, la nécessité de l'ambassade du Vatican. »

Une salve nourrie d'applaudissements prouve que l'argument a porté; aussi le citoyen Vaillant y insiste, en ajoutant qu'en aucun cas le parti ne saurait autoriser un des siens à entrer dans un cabinet capitaliste, car ce serait l'autoriser à prendre des actes absolument contraires à la doctrine du parti.

L'ancien membre de la Commune demande donc, au Congrès, d'émettre une motion décidant qu'aucun membre du parti ne peut, sans être considéré comme exclus de fait, accepter un poste ministériel, une participation quelconque au gouvernement central du capitalisme bourgeois.

Deux orateurs d'inégale valeur répondent au citoyen Vaillant : de l'argumentation du premier, le citoyen Revelin, nous ne saisissons qu'une chose, c'est qu'il est nécessaire que le socialisme gagne à sa cause les petits producteurs et les paysans.

On saisit plus aisément la thèse que défend le citoyen Carnaud, député de Marseille; c'est la thèse opportuniste dans toute sa beauté; à son avis, il y a des cas où la présence d'un socialiste dans un ministère bourgeois s'impose, lorsqu'il est démontré, par exemple, que les bourgeois sont trop faibles pour résister à l'assaut de la réaction, ou sauvegarder la République.

Cette déclaration soulève quelques rires ironiques à gauche ; l'orateur ne paraît pas, d'ailleurs, posséder l'oreille du Congrès, et s'exprime clairement ; la voix est forte, mais pas les arguments.

En résumé, et bien qu'il soit membre du parti guesdiste, M. Carnaud soutient la thèse de M. Jaurès; je vous laisse à penser l'accueil que lui font ses anciens amis; ils lui crient, avec ensemble : démission! démission! et, comme le Président envite les interrupteurs à cesser toute marque d'improbation, une voix hurle : Ça n'empêche pas qu'il a retourné sa veste.

Le député de Marseille tient, d'ailleurs, vaillamment tête à l'orage, et malgré les plus violentes apostrophes, défend cette opinion que le parti socialiste, ayant fait, parmi les radicaux, d'importantes recrues, doit faire à ses nouveaux venus, des concessions de tactique; nous apprenons ainsi que le parti socialiste a, lui aussi, ses ralliés; le conseil paraît médiocrement goûté de l'assemblée, qui fait, au contraire, un vrai succès à deux délégués ouvriers, Guillot et Bouillant, lesquels se déclarent très nettement opposés à toute participation des socialistes au gouvernement.

« Le ministère, dit l'un d'eux, n'est que le conseil d'administration de l'exploitation capitaliste; un socialiste ne peut prendre part à ses délibérations ».

Mais voici M. Paul Lafargue, applaudi par les uns, conspué par les autres; Lafargue va mettre le feu aux poudres par ses mots à l'emporte-pièce et ses déclarations intransigeantes; il affirme tout d'abord qu'il ne saurait admettre que l'on veuille tirer de l'entrée du socialiste Millerand dans un ministère, formé par le grand organisateur de la résistance patronale, une méthode d'action nouvelle pour le parti de la révolution.

En 1848, dit-il, Ledru-Rollin appela à siéger au gouvernement provisoire le socialiste Louis Blanc et l'ouvrier Albert, c'était pour endormir le socialisme et préparer les journées de Juin.

La salle souligne le rapprochement historique d'applaudissements frénétiques.

Tout en reconnaissant que la situation n'est pas la même, Lafargue n'en poursuit pas moins le parallèle.

Les indépendants, dit-il, nous demandent de changer de tactique, comme si nous le demandait il y a vingt ans, alors que nous n'étions qu'une poignée de socialistes : on nous reprochait alors de faire trop la guerre au capital et pas assez à Dieu ; et, aujourd'hui, ces mêmes indépendants ont un des leurs au gouvernement; et ce ministre approuve le maintien de l'ambassade auprès du Vatican, et demande,